

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 18 décembre 2019

Date de la

Convocation :

13 décembre 2019

Date d’Affichage :

19 décembre 2019

Objet : Délibération n° 2019-136

Eau Potable – SPL Eau S.H.D. – Approbation de la régularisation de l’entrée de la commune de La Grave au capital social de la SPL « Eau S.H.D. »

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 9 – Nombre de pouvoirs : 3

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, MOYA Nadine, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 2019-139), PERRINO Charles.

Sont représentées : GRANET Céline par FINE Sébastien, CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline, ROUX Catherine par ARNAUD Patricia.

Absents excusés : MM. GRANET Céline, CAZAN Alexandre, ROUX Catherine, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, ARNAUD Cyril (de la délibération n° 2019-134 à la délibération n° 2019-138).

Mme AUGIER Laëtitia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Les actionnaires de la SPL « Eau S.H.D. » sont exclusivement des communes ou des EPCI, conformément à l’article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Depuis sa constitution au 1^{er} janvier 2016, la SPL « Eau S.H.D. » a connu l’entrée dans son capital social de plusieurs personnes morales de droit public. Le 25 juillet 2018, l’Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D. » a approuvé l’entrée de la commune de La Grave au capital social de l’entreprise. La commune de La Grave s’est acquittée de toutes les formalités préalables. En effet, conformément à la procédure d’entrée, le Conseil Municipal de la commune de La Grave a pris toutes les délibérations nécessaires le 02 juillet 2018 pour entrer au capital social et signer le bulletin de souscription du capital le 31 juillet 2018. Le Greffe du Tribunal de Commerce de Gap a validé le dossier d’entrée de la commune de La Grave dans le capital social, accepté l’attribution d’un siège au Conseil d’Administration à l’administrateur représentant la commune de La Grave et procédé à l’édition d’un nouveau K-Bis comprenant la commune de La Grave comme actionnaire.

Néanmoins, malgré le respect des conditions préalables à son entrée, la Commune de La Grave n’a pas pu assurer le paiement des actions et de la prime d’émission pendant l’année civile 2018. Le paiement est intervenu au mois de juin de l’année 2019. Se faisant, le capital a été inscrit comptablement sur un numéro de compte particulier appelé « capital souscrit non appelé ». Cette inscription comptable prouve que les fonds que la Commune de La Grave s’est engagée à verser sont pris en compte et bien mentionnés, dans l’attente d’une régularisation.

Conformément aux recommandations du Commissaire aux Comptes de la SPL « Eau S.H.D. », il convient de régulariser cette situation en engageant une nouvelle procédure d’agrément de la Commune de La Grave pour participer au Capital Social. Ainsi, même si le dossier d’entrée au capital social de la commune de La Grave est

complet, il convient de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour qu'elle approuve de manière explicite l'entrée de la commune de La Grave suite au paiement de la prime d'émission et la libération des actions. Dès que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D » aura approuvé de nouveau l'entrée de la commune de La Grave, cette procédure sera régularisée et pleinement finalisée.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 1531-1 du Code Général des Collectivités

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la régularisation de l'entrée de la Commune de La Grave au capital social de la SPL « Eau S.H.D. »
- D'approuver l'enregistrement de cette régularisation auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap ;
- D'autoriser les administrateurs de la Commune, représentant la commune de Villard St Pancrace, à voter conformément au choix du Conseil Municipal sur la régularisation de l'entrée de la commune de La Grave au capital social de la SPL « Eau S.H.D. » lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D. »;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à bonne exécution de cette délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE